

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, notre Groupe se félicite des actions de notre ville pour l'éducation et le soutien des enfants scolarisés. Les deux dossiers portant sur les prestations de notre ville sur le programme de réussite éducative et la programmation concernant les temps scolaire et périscolaire en sont l'illustration. Nous voterons bien entendu ces deux dossiers.

Nous tenons quand même à féliciter Yves Fournel pour la prégnance de son action dans un contexte politique de dégradation des conditions de scolarisation pour les enfants et les professeurs. Les parents et les citoyens de notre ville ont eux aussi des conditions de vie s'aggravant au rythme des promesses non tenues, des réformes libérales menées au pas de charge par ce gouvernement.

Près de douze millions d'élèves ont repris le chemin des classes, parmi ceux-ci, de nombreux petits lyonnais.

Tout d'abord, la réforme du calendrier scolaire s'est faite sans aucune concertation avec les parents, les enseignants ou les élus. Répartir le total annuel sur un nombre réduit de jours implique inévitablement d'imposer de longues journées aux enfants, sans compter le trajet et les devoirs. En effet, sur quatre jours, les six heures de classe posent le problème de concentration et avec la suppression d'heures de cours hebdomadaire, soit douze jours de classe en moins et des programmes réformés et passablement alourdis, à qui fera-t-on croire qu'il est possible d'apprendre mieux et plus en travaillant moins ? Les élèves les plus en difficulté verront un alourdissement de la journée scolaire avec les deux heures de soutien dont l'organisation ne peut se faire sans coordination avec les élus locaux. Après l'école ? Pendant la pause déjeuner ? Je sais que Yves Fournel a déjà donné quelques orientations, mais quelque soit le choix, celui-ci impliquera forcément les services de la ville.

D'autre part, il y a un recul conséquent pour accueillir les enfants de 2 ans à l'école maternelle, recul induit par la dégradation des crédits gouvernementaux contrairement aux engagements de progression pris. A Lyon, il ne sera plus que de 20 % alors que pendant des années, il a été de 33 %. Là encore, ce sont les familles en difficulté qui verront s'aggraver leurs difficultés de garde d'enfants. Et pour tous, une dégradation de l'important travail de passage progressif de la garderie à l'école.

Il est sûrement légitime de se préoccuper de la situation des familles en cas de grève, mais aujourd'hui, la meilleure manière de se préoccuper de cette situation et d'éviter les inconvénients, c'est d'éviter la grève, donc travailler le dialogue social. Le droit de grève, pour moi, c'est la ligne rouge à ne pas franchir. Comment tolérer d'autre part, que l'Etat se substitue à la commune pour la responsabilité administrative dans la mise en place du service minimum d'accueil ?

Le Gouvernement actuel se flatte de vouloir faire de la maîtrise du français, du calcul et de l'apprentissage d'une langue étrangère, les priorités de l'école. Or, ces disciplines sont loin d'être épargnées par la suppression de 11 200 postes d'enseignants, dont 2 370 dans le primaire, et la baisse importante des recrutements avec un nombre des postes mis aux concours, au CAPES et à l'agrégation diminuant de 46 % entre 2002 et 2008. Quant aux personnels non enseignant, surveillants, infirmiers, Atsems, nécessaires au bon fonctionnement des établissements scolaires, ils ont eux aussi, connu des réductions d'effectifs aussi drastiques.

La réduction du nombre de fonctionnaires comme horizon indépassable de toute politique est un choix, pas une nécessité. Ce choix, dans l'éducation, n'est pas compatible avec l'existence d'un enseignement public de qualité, ni avec l'obtention d'un haut niveau d'instruction pour tous. A ce rythme, il ne subsistera bientôt plus qu'une instruction minimaliste, peu favorable à l'apprentissage des savoirs. La promotion sociale par l'école, et la formation de citoyens éclairés n'en seront plus les objectifs. Posons-nous une question, veut-on que nos enfants bénéficient gratuitement dans les écoles publiques, d'un enseignement d'excellence, ou bien accepte-t-on que cet enseignement ne profite qu'à ceux qui auront les moyens de se le payer dans les écoles privées ?

Il y a là, Monsieur le Maire, dans ce questionnement, un enjeu de société. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)